

*L'émancipation des travailleurs sera l'œuvre des travailleurs eux-mêmes*

# INFORMATIONS OUVRIÈRES

TRIBUNE LIBRE DE LA LUTTE DES CLASSES

HEBDOMADAIRE DU PARTI OUVRIER INDÉPENDANT

POI

Paru dans *Informations ouvrières* n° 526, semaine du 25 au 31 octobre 2018

## Entretien avec **Patrick Hébert**,

**syndicaliste, secrétaire général de l'union départementale CGT-FO de Loire-Atlantique de 1992 à 2015, membre de la commission exécutive confédérale de la CGT-FO de 1995 à 2017**

**Selon la presse, la démission de Pascal Pavageau relève d'un coup de force, d'une lutte entre « barons » du syndicat venue de tendances qui se disputent le pouvoir. Qu'en est-il ?**

Avant de répondre plus précisément à la question, je veux d'abord préciser que ce n'est pas la première « crise » que traverse notre organisation. La différence réside dans le fait que les précédentes étaient liées à des questions d'orientation. La première d'entre elles et la principale est celle qui en 1947 a débouché sur la scission dans la CGT et qui est à l'origine de la création de la CGT-FO. Il s'agissait à l'époque de défendre l'indépendance syndicale. À la sortie de la guerre, c'était contre la chape de plomb que le stalinisme faisait peser sur le mouvement ouvrier, en particulier sur la CGT.

Ensuite, nous avons connu la bagarre pour la succession de Bergeron, Marc Blondel représentant le « syndicalisme de contestation » face à un concurrent qui, peut-être à son corps défendant, représentait le « syndicalisme d'accompagnement ».

Il y a eu le même débat pour la succession de Marc Blondel avec l'élection de Jean-Claude Mailly.

S'agissant de la démission de Pascal Pavageau, c'est une tout autre question. Pascal Pavageau a été élu à la quasi-unanimité. Il était le seul candidat. La résolution du congrès qui détermine l'orientation de la CGT-FO a été votée également à la quasi-unanimité. Personne ne conteste que Pascal Pavageau

a défendu avec talent l'orientation décidée démocratiquement. Je dois même préciser que ceux qui dans notre organisation avaient quelques nuances avec cette orientation ont parfaitement « joué le jeu ». Tout le monde a participé à la journée du 9 octobre et la résolution adoptée au dernier comité confédéral national a été votée à l'unanimité.

En la circonstance, le problème n'est pas d'orientation, mais c'est une question de fonctionnement. La presse mais aussi les militants, et tout cela est normal, se sont focalisés sur « l'affaire du fichier ». Évidemment, c'est choquant, scandaleux et condamnable. Mais ce fichier n'est que la pointe émergée de l'iceberg.

Il faut savoir que la commission exécutive confédérale du 17 octobre était saisie, avant que ne sorte l'histoire du fichier, par des secrétaires confédéraux à propos de la répartition de leurs responsabilités au sein du bureau confédéral décidée par le seul secrétaire général. Cela peut paraître anodin et pourtant c'était une première depuis la création de la CGT-FO. Sur le fond, cette décision posait, assez brutalement, la question suivante : qui décide ? Est-ce le secrétaire général seul, un peu à l'image du fonctionnement bonapartiste de la Ve République ? Ou bien, conformément à nos principes fondés sur le respect du mandat et avec la

démocratie de délégation, les décisions importantes n'appartiennent-elles pas au bureau confédéral dans son ensemble et à la commission exécutive (étant entendu que ces deux instances sont élues par le même comité confédéral et à ce titre bénéficient de la même légitimité) ?

Il y a là une question essentielle. Ce qui vient d'arriver est malheureux car, je le répète, Pascal Pavageau ne manque pas de talent. Je compte bien que la confédération puisse se sortir positivement de cette situation difficile et dommageable. Si cette crise est surmontée rapidement, j'espère que le comité confédéral convoqué les 20 et 21 novembre trouvera une bonne solution.

C'est la démocratie qui aura fait un pas en avant, et pas seulement dans la CGT-FO.

**Mais il y a bien des débats sur l'orientation et le départ de Pascal Pavageau, n'est-ce pas l'occasion d'en rediscuter ?**

On ne vit pas en dehors du temps. Depuis ses débuts, le mouvement ouvrier a été traversé par diverses conceptions. Avant même le congrès de Limoges qui a créé la CGT, le congrès de Nantes, en 1894, a été l'objet d'affrontements entre divers courants. Ils étaient nombreux, mais les deux principaux étaient le courant guesdiste (Jules Guesde était député « collectiviste » en 1893 à Roubaix) et le courant anarcho-syndicaliste, représenté principalement par Fernand Pelloutier. L'un préconisait la subordination du syndicat au parti pour faire élire de « bons députés », un peu à l'image du mouvement ouvrier allemand, et l'autre l'indépendance à la fois organisationnelle, mais aussi d'action, d'où la grève générale pour faire aboutir les revendications. C'est Fernand Pelloutier qui l'a emporté. De là découle la tradition syndicale française, continuée aujourd'hui par la CGT-FO.

Ce clivage, sous des formes diverses, liées à l'évolution des situations politiques, continue.

**« L'orientation voulue par notre dernier congrès est totalement adaptée à la situation. »**

Il y a donc des orientations différentes. Mais je pense qu'elles sont parfois artificielles. Par exemple, la presse oppose souvent dans la CGT-FO les « réformistes » aux autres courants. Cette division n'a à nos yeux aucun sens. Certes, il y a des militants révolutionnaires, et j'en suis. Ceux qui pensent que les sociétés ne sont pas éternelles...

Mais ce n'est pas parce que l'on est révolutionnaire que l'on attend béatement je ne sais quel « grand soir ». Fernand Pelloutier écrivait dans la lettre aux anarchistes qu'après avoir « *rossé la police, bafoué l'armée, il faut reprendre, impassibles, la besogne syndicale, obscure, mais féconde* ». De ce point de vue, je ne vois guère de différence entre ceux que l'on qualifie de « réformistes » et les autres... Tous, nous nous coltinons « la besogne syndicale, obscure mais féconde », pour reprendre la formule de Fernand Pelloutier...

En d'autres termes, tous, dans la société telle qu'elle est aujourd'hui, c'est-à-dire dans le cadre du système capitaliste, nous agissons pour l'amélioration des conditions matérielles et morales de la classe ouvrière. Par ailleurs, l'orientation de notre confédération est décidée par le congrès et seul un autre congrès peut la modifier. Les comités confédéraux, les commissions exécutives n'ont pas le pouvoir de changer de cap. Nos instances ne peuvent qu'adapter en fonction de l'actualité les orientations actées par le congrès.

A fortiori, un secrétaire général est tenu de respecter ces positions adoptées démocratiquement.

Bien sûr, il ne faut pas être naïf. Il est possible de défendre une orientation avec plus ou moins d'enthousiasme... mais ces infléchissements ont des limites. Le dernier congrès a une nouvelle fois démontré qu'à la CGT-FO les militants, délégués, sont particulièrement vigilants. Par ailleurs, la marge de manœuvre est très étroite. Dans les entreprises, les syndicats ou sections syndicales signent de nombreux accords parce que le plus souvent ils ont un plus, parfois ténu, mais un plus tout de même. Au plan national et interprofessionnel il en est tout autrement. Nous avons connu les Trente Glorieuses, la création de la Sécurité sociale, de l'assurance chômage, des caisses de retraite et de bien d'autres associations sociales. À cette époque, la CGT-FO signait pratiquement tout (notons au passage que la CGT et la CFDT ne signaient rien...). Aujourd'hui, et ce depuis le tournant de la rigueur, les gouvernements et le patronat ne nous proposent que des reculs, par exemple sur la question des retraites, alors bien sûr nous ne signons pas, contrairement à la CFDT qui a cette particularité originale et masochiste de signer uniquement quand c'est négatif pour les salariés.

Après la loi El Khomri, les ordonnances Macron, le gouvernement s'en prend pour la énième fois à nos retraites. Ils pré-

tendent aller cette fois jusqu'au bout de leur démarche entamée dès 1995 avec le plan Juppé et détruire nos systèmes fondés sur la répartition pour lui substituer un système d'individualisation par points. Le rapprochement politique entre Juppé et Macron n'est pas qu'une question d'affinités entre deux individus.

Heureusement, le pire n'est jamais certain, mais restons lucides, le plus probable est que nous allons être contraints de reprendre le « sentier de la guerre ». Nous participons bien sûr à toutes les discussions, mais sans illusions, car nous ne sommes ni sourds ni aveugles. Le gouvernement et le candidat aujourd'hui président, Macron, ont d'ores et déjà annoncé la couleur. Même si le gouvernement hésite à mettre cartes sur table, nous savons ce qu'il a dans sa besace. Dans ces conditions, l'orientation voulue par notre dernier congrès est totalement adaptée à la situation. Le futur secrétaire général de la CGT-FO devra donc la porter.

### Le CNRR organise une assemblée le 10 novembre. Seras-tu présent ? As-tu l'intention d'y prendre la parole ?

Oui, bien sûr. Et si les organisateurs me le demandent, il est possible que j'y prenne la parole.

Il est probable que bon nombre des militants qui seront présents s'interrogent sur la situation dans la CGT-FO. Il est certainement utile de leur apporter quelques éclaircissements. ■



## □ Je m'abonne à *Informations ouvrières*

### CHOISISSEZ VOTRE FORMULE

Remplir lisiblement et en lettres majuscules vos nom, prénom et adresse

**Par prélèvement mensuel** : 5,80 euros ( 9,50 euros pour les plis clos)

(Les prélèvements ont lieu en fin de mois. Datez et signez l'autorisation de prélèvement ci-contre en joignant un relevé d'identité bancaire ou postale. Vous pourrez suspendre à tout moment ces prélèvements par simple lettre.)

OU :

**5 numéros "découverte"** : 7 euros •  **12 numéros** : 17 euros •  **4 mois (17 numéros)** : 24 euros

**6 mois (25 numéros)** : 33 euros •  **1 an (51 numéros)** : 65 euros •  **1 an, pli clos** : 110 euros

Et toujours...  **12 numéros : 10 euros pour tout premier abonnement**

Comité : .....

Département : .....

Nom, prénom : .....

N° : ..... Rue, bd, av., etc. : ..... Nom de la voie : .....

Code postal : ..... Ville : .....

### Mandat

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez *Informations ouvrières* à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions d'*Informations ouvrières*.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle.

Une demande de remboursement doit être présentée : dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé, sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé, et vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Date : .....

Signature (obligatoire) :



**IMPORTANT** : n'oubliez pas de joindre un relevé d'identité bancaire ou postale, de dater et signer votre autorisation de prélèvement.

Numéro ICS : FR69ZZZ442543

Cadre réservé à l'administration du journal